

ce genre n'a été sanctionné dans de telles proportions par un gouvernement fédéral.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA POLITIQUE VIS-À-VIS DES HOMOSEXUELS ET DES LESBIENNES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. La politique gouvernementale actuelle interdit aux Forces armées canadiennes d'embaucher des homosexuels et des lesbiennes et leur ordonne de les renvoyer immédiatement. Est-ce que le ministre veut confirmer que cette ligne de conduite qui a causé tant de souffrance et d'oppression à tant de Canadiens, va être immédiatement révoquée, comme le sous-comité de l'égalité des droits en a fait la recommandation unanime?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le député a entendu la réponse du ministre de la Justice. Pour le cas où il n'aurait pas encore lu le rapport en entier, il trouvera cette réponse exposée en détail à la page 29.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je tiens à poser une question supplémentaire tout à fait précise. Si demain un homosexuel ou une lesbienne demandent à entrer dans les Forces armées canadiennes, le ministre va-t-il leur répondre qu'ils ne satisfont pas aux conditions requises? Ou s'il va leur dire que la suppression de la discrimination pour cause d'orientation sexuelle veut dire que les Forces armées canadiennes et la GRC doivent être ouvertes à tous les Canadiens et qu'il ne doit pas y avoir de discrimination contre les homosexuels et les lesbiennes?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): La réponse du gouvernement est pleinement exposée en page 17.

M. Broadbent: Lisez-la, Erik.

M. Nielsen: Bien sûr. Il est bien évident que le chef du NPD ne l'a pas lue, alors je vais la lui lire:

Le gouvernement croit que l'orientation sexuelle n'a aucune incidence sur la capacité d'une personne de s'acquitter d'un travail ou d'utiliser un service ou une installation.

Le gouvernement va prendre ses responsabilités et faire le nécessaire pour appliquer ce principe.

Des voix: Bravo!

LA DIRECTIVE AU SUJET DU COMPORTEMENT HOMOSEXUEL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a l'occasion de réfuter les accusations de ceux qui soutiennent que ce rapport n'est que de l'hypocrisie. Est-il prêt à annoncer aujourd'hui même que la directive n° 35 du cabinet

qui est toujours en vigueur et qui considère le comportement homosexuel comme un défaut de la personnalité, que cette directive sera abrogée?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement a déposé à la Chambre sa réponse au rapport. La députée doit connaître la réponse à la recommandation n° 10 que le ministre de la Défense nationale vient de lire à la Chambre. Les autres réponses ont trait à la retraite obligatoire, aux conjoints de droit commun, aux femmes dans les Forces armées, et le reste. La députée doit comprendre que la question a été amplement traitée, y compris la réponse à la section qui concerne la sécurité eu égard à cette question.

Mme Copps: Monsieur le Président, le gouvernement affirme qu'il n'est pas prêt...

Des voix: Règlement!

Mme Copps: ... à assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte. Il en laisse le soin aux tribunaux.

ON DEMANDE L'ABROGATION DE LA DIRECTIVE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je demande simplement au premier ministre si, oui ou non, il abrogera la directive n° 35 du cabinet qui considère le comportement sexuel comme un défaut de la personnalité, pour les fins d'admission dans les Forces armées, dans la GRC et à d'autres fonctions au sein de la Fonction publique? Le premier ministre et non le ministre de la Justice, voudrait-il répondre à la question?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je m'en veux de ne pas tenir compte du vœu de la députée, mais je dois répondre à cette question, car il est difficile d'y répondre pour quiconque n'a pas une connaissance approfondie du rapport. Pourrais-je maintenant...

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Blackburn (Brant): Nous savons maintenant.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Penner: Je pense que le premier ministre comprend.

M. Hnatyshyn: Question supplémentaire.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Crosbie: Monsieur le Président, il se peut que nos honorables vis-à-vis soient obsédés par les activités sexuelles illicites, mais ce n'est pas le cas du premier ministre. D'autres pensées occupent son esprit.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Blackburn (Brant): Expliquez-nous.